



MAIRIE DE DOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

Objet :

2023- 0342

Le Maire de la Ville de DOLE,

OBJET : Délégation de signature à
Monsieur Jean-Michel REBILLARD

VU l'article L 2122-18 du Code Général
des Collectivités Territoriales ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation est accordée à Monsieur Jean-Michel REBILLARD, conseiller municipal délégué, en charge de l'accessibilité, des affaires foncières et immobilières pour signer le 4 avril 2023 en mes lieu et place, la deuxième partie de l'acte d'acceptation de l'inventaire mobilier provenant du legs de M. Pierre Bailly dressé par Maître LOCURCIO, 98 Avenue Duhamel 39100 DOLE.

Article 2 : Le Directeur Général des services communautaires est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- * Sous-préfecture,
- * Trésorerie municipale du Grand Dole,
- * Monsieur Jean-Michel REBILLARD

Fait à DOLE, le 31/03/2023

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX.